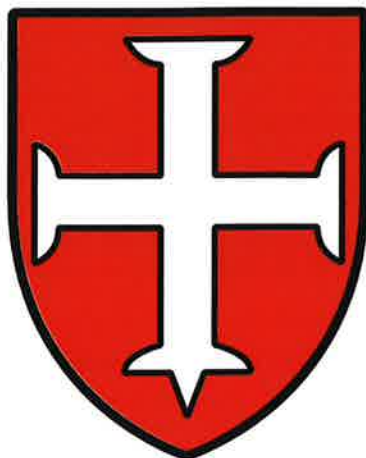


**COMMUNE DE CRANS
CONSEIL COMMUNAL**



**PROCÈS-VERBAL
Séance du 16 mars 2026**

Pour approbation du CC



ORDRE DU JOUR

1.	Appel	4
2.	PV de la séance du 1 ^{er} décembre 2025	5
3.	Approbation de l'ordre du jour	6
4.	Communications du bureau du Conseil	7
5.	Communications de la Municipalité	9
	<i>Administration générale, sécurité, population, relations extérieures — M. Robert Middelton, Syndic</i>	<i>9</i>
	<i>Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments — Mme Johanna Pini, Municipale</i>	<i>9</i>
	<i>Enfance, écoles, affaires sociales, culture et cultes — M. Vincent Chevalley, Municipal</i>	<i>9</i>
	<i>Police des constructions, routes et éclairage public, port, informatique — M. Yvan Rueff, Municipal</i>	<i>9</i>
	<i>Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière — M. Bernard Henrioux, Municipal</i>	<i>9</i>
6.	Préavis — Rapports des Commissions	10
	<i>Préavis N° 51/26 — Demande d'un crédit de construction de CHF 3'425'000.- (TTC) pour la création d'une place de jeux pour les enfants et d'un terrain de football synthétique</i>	<i>10</i>
7.	Élections complémentaires	13
8.	Associations intercommunales — Rapports des délégués APEJ, SITSE, POLICE, ORPC, Région de Nyon	14
9.	Divers et propositions individuelles	15
10.	Glossaire des acronymes et termes spéciaux	17

Préambule : M. le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil, ainsi qu'à la Municipalité.

Il salue la présence de M. Thierry Nydegger du bureau Bernard Schenk SA, venu pour répondre aux questions du Conseil concernant le préavis N°51/26.

Mme Laetitia Gomez du journal de la Côte est également présente dans la salle.

Ouverture de la séance à 20 h.

Constitution du bureau :

M. Henri Bossert, Président
M. Claude Lagrange, Vice-président
Mme Fabienne Vionnet, Secrétaire
Mme Neslihan Kurt, Scrutatrice suppléante
Mme Moravia Widmer, Scrutatrice suppléante
Mme Ulrike Richardson, Scrutatrice
Mme Birgit Schleifenbaum, Scrutatrice

Huissier :

M. Laurent Sinner

1. Appel

La Municipalité est représentée par :

M. Robert Middleton, Syndic
M. Yvan Rueff, Municipal et Vice-Syndic
Mme Johanna Pini, Municipale
M. Vincent Chevalley, Municipal
M. Bernard Henrioux, Municipal

Excusés : sept membres du Conseil sont excusés

M. René Bautz
Mme Eli Gandillet
M. Jacques Pelichet
M. Gilles Pilloud
M. Jean-Christophe Pradervand
Mme Nathalie Sauvain
Mme Catherine Schmutz

Absent : deux membres du Conseil sont absents

M. Maximilien Berni
M. Laurent Borcard

Quorum :

Au total, 33 conseillères et conseillers sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer légalement.

Lors du vote à main levée, la majorité est fixée à 17 voix. Le Président ne vote pas.

2. PV de la séance du 1^{er} décembre 2025

M. le Président passe en revue le PV de la séance du 1^{er} décembre 2025.

Mme Sonia Weil demande une correction à la page 14. Dans la proposition d'amendement, le terme « à défaut » doit être ajouté au début du point 3 et non au point 2, comme cela figure dans le PV.

Le Conseil n'a pas d'autres remarque ou commentaire.

Vote pour l'approbation du PV de la séance du 1^{er} décembre 2025, avec la correction demandée.

Voix pour : Majorité

Voix contre : Aucune

Abstentions : Quatre

Le PV de la séance du 1^{er} décembre 2025 est accepté à la majorité avec la correction demandée.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le Président propose une modification du point 7, resté sans objet. Il souhaite le remplacer par une élection statutaire, nécessaire pour compléter les membres du bureau. Suite à l'annonce du prochain départ de la commune de Mme Neslihan Kurt, son poste de scrutatrice et son siège dans la commission des finances sont à repourvoir.

Le Conseil n'a pas de remarque ou de commentaire.

Vote pour l'approbation de l'ordre du jour avec la modification proposée

Voix pour : À l'unanimité
Voix contre : Aucune
Abstention : Aucune

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité avec la modification avec la modification proposée.

4. Communications du bureau du Conseil

Dates des prochaines séances 2025

- le 18 mai à 20 h
 - le 22 juin 2026, séance extra-muros, dans la salle du Grand Conseil Vaudois à Lausanne.
- La séance sera suivie d'une collation de fin de législature. Un car sera à disposition pour le transport.

Le changement de législature interviendra entre le 30 juin et le 1er juillet à minuit.

L'assermentation du nouveau Conseil aura lieu le lundi 1^{er} juin à 18 h, dans la salle communale.

Les dates des séances de la nouvelle législature pour le Conseil seront :

- le 14 septembre à 20 h (séance de réserve), accueil des nouveaux conseillers
- le 26 octobre à 20 h
- le 7 décembre à 19 h, suivi du repas de Noël

Votations du 8 mars 2026 :

Votations fédérales :

Le taux de participation est de 51 %.

– *Initiative populaire « Oui à une monnaie suisse libre et indépendante sous forme de pièces ou de billets » et contre-projet direct (arrêté fédéral sur la monnaie suisse et l'approvisionnement en numéraire)* : l'initiative est refusée en faveur du contre-projet du Conseil fédéral.

– *Initiative populaire « 200 francs, ça suffit ! (initiative SSR) »* : l'initiative est refusée à 70 % des voix.

– *Initiative populaire « Pour une politique énergétique et climatique équitable : investir pour la prospérité, le travail et l'environnement (initiative pour un fonds climat) »* : l'initiative est refusée à 72 %.

– *Loi fédérale sur l'imposition individuelle (contre-projet indirect à l'initiative pour des impôts équitables)* : la loi est acceptée à 68 %.

Votation cantonale — Élection complémentaire au Conseil d'État, 1^{er} tour :

Le taux de participation est de 53 %.

L'ordre d'arrivée des candidats est le suivant :

- M. Jean-François Tuillard, UDC, pour 398 voix
- M. Roger Nordmann, PS, pour 268 voix
- Mme Agathe Raboud Sidorenko, Ensemble à Gauche, 28 voix

Aucun candidat n'est élu, un deuxième tour aura lieu le 29 mars 2026.

Élections communales générales du 8 mars 2025 :

Élection de la Municipalité :

Les cinq candidats sont élus au 1^{er} tour, avec un bon score pour chacun.

La participation est 52 %.

Élection du Conseil communal :

Les 45 membres du Conseil sont élus au 1^{er} tour, ainsi que 12 suppléants. Plusieurs viennent-en-suite obtiennent la majorité et seront éligibles pour compléter la liste des suppléants, en cas de besoin.

M. Quentin Pommaz passe à la Municipalité et libère son siège au Conseil. Il sera remplacé par M. Yves-André Fasel, premier suppléant.

Avec le départ annoncé de Mme Kurt, M. Marco Campos accède au Conseil.

M. le Président exprime ses plus vifs remerciements aux scrutateurs et scrutatrices, ainsi qu'à MM. Cédric Aeschlimann, Thierry Basset, Florian Schmutz et aux douze jeunes citoyens venus en renfort du bureau. Il remercie également le Vice-président, M. Claude Lagrange, qui a géré le bureau.

Le second tour est annulé.

L'élection du Syndic de la commune est prévue le 26 avril 2026.

Les dates des prochains scrutins sont :

14 juin 2026

27 septembre 2026

29 novembre 2026

5. Communications de la Municipalité

Administration générale, sécurité, population, relations extérieures — M. Robert Middleton, Syndic

M. le Syndic n'a pas de communication.

Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments — Mme Johanna Pini, Municipale

Mme Johanna Pini fait part des informations concernant son dicastère.

Bâtiments communaux. Mme Pini annonce une série d'audits concernant la protection incendie des bâtiments accueillant du public sur la commune. Ces audits sont en cours et les mesures nécessaires seront prises à la suite du retour des rapports des experts mandatés.

Mobilité. Mme Pini annonce le lancement du nouveau réseau de vélos en libre-service par Région de Nyon. La mise en place est effectuée par la société *VOI Technology* et les vélos seront disponibles à partir de la mi-avril. Désormais, Crans appartiendra au réseau. Six stations de VLS seront disponibles dans les différents quartiers de Crans et permettront des déplacements dans toute la région et dans le village. Des actions de promotions auront lieu au lancement du service, les informations seront publiées sur le site de Région de Nyon.

Subventions. La Municipalité a décidé de mettre en place deux nouvelles subventions pour encourager la transition énergétique dans notre commune.

Subvention de 2000 CHF pour l'installation d'une pompe à chaleur en remplacement d'un chauffage au mazout, au gaz ou à l'électricité.

Subvention pour l'installation de panneaux solaire (photovoltaïque ou thermique). Le montant est de 100.Fr/m², pour un maximum de 2000 CHF.

Enfance, écoles, affaires sociales, culture et cultes — M. Vincent Chevalley, Municipal

M. Vincent Chevalley n'a pas de communication.

Police des constructions, routes et éclairage public, port, informatique — M. Yvan Rueff, Municipal

M. Yvan Rueff n'a pas de communication.

Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière — M. Bernard Henrioux, Municipal

M. Bernard Henrioux informe le Conseil sur les affaires en cours dans son dicastère.

Routes. M. Henrioux annonce que les travaux en cours au chemin des Vignettes arrivent à leur terme. La pose de la dernière couche d'enrobé est prévue dans les prochains jours et la circulation en direction de Crassier sera rétablie dans les deux sens.

Au chemin des Vignes et du Bochet, les travaux sur le collecteur avancent normalement et seront bientôt achevés.

6. Préavis — Rapports des Commissions

Préavis N° 51/26 — Demande d'un crédit de construction de CHF 3'425'000.- (TTC) pour la création d'une place de jeux pour les enfants et d'un terrain de football synthétique

M. le Président détaille les différents documents reçus par le Conseil concernant ce préavis.

Rapport de la Commission ad hoc, M. Alexandre Gaiani

M. Alexandre Gaiani lit le rapport de la commission ad hoc.

La parole est au Conseil pour les questions.

Il n'y a pas de questions de la part du Conseil.

Rapport de la Commission des Travaux, M. Yves Cretegny

M. Yves Cretegny lit le rapport de la Commission des Travaux.

La parole est au Conseil pour les questions.

M. Laurent Duhoux demande si des outils de contrôle et de pilotage seront mis en place par la Municipalité pour ce projet.

M. le Syndic répond que la Municipalité est bien consciente de l'enjeu et de l'importance de ce projet. La Municipalité dispose des moyens nécessaires et tout est en place pour la conduite du projet. Il ajoute que la commission de gestion a posé exactement la même question et que la Municipalité va y répondre précisément.

M. Jean-Marc Fillistorf demande si le projet sera conduit avec les ressources actuelles de la commune ou si un renforcement des capacités est prévu.

M. Vincent Chevalley répond qu'un chef de projet a été engagé l'an dernier et que toute une partie de son activité sera consacrée à ce projet. Une méthodologie de gestion de projet est mise en place. Ces éléments seront portés à la connaissance de la commission de gestion qui a posé la même question. La Municipalité sera assistée par certains partenaires associés au projet, comme le bureau BSA et M. Thierry Nydegger, qui a la vue d'ensemble sur le projet.

La construction du bâtiment principal du Parc du Grand Pré sera suivie par l'architecte lui-même, sous la supervision de notre chef de projet.

M. le Syndic ajoute que notre chef de projet, M. Tillier, possède l'expérience requise pour la conduite d'un projet de cette ampleur. Il a notamment dirigé un projet similaire à Gland de manière très compétente.

M. Yves Cretegny souhaite que le Conseil soit tenu régulièrement informé sur l'avancement des travaux et sur le budget, afin d'avoir un suivi précis de la situation.

M. Vincent Chevalley précise que le préavis présente la planification des travaux dans les grandes lignes, avec des étapes. De son côté, la Municipalité dispose d'un planning beaucoup plus détaillé, pour éviter tout dérapage dans la conduite du projet. Il en est de même pour le suivi financier, pour lequel trois crédits d'étude sont engagés.

M. Olivier Andrey demande quelles sont les raisons qui ont imposé le découpage actuel du projet. Il estime qu'un tel découpage empêche un potentiel vote populaire sur le projet. Serait-il possible de voter sur une enveloppe globale du projet ?

M. Vincent Chevalley revient sur les grandes lignes qui conduisent au phasage actuel du projet. Il explique que le maintien en continu des activités du football nécessite au minimum deux terrains. Concernant le parc du Grand Pré, la pente maximale admissible pour les chemins qui vont de la future résidence principale à l'école ne devra pas excéder 6 %, compte tenu des personnes à mobilité réduite. Pour cela, d'importants mouvements de terrain sont prévus, car la parcelle 32 présente d'importantes différences de niveaux. La partie place de jeux des enfants sera surélevée d'environ 80 cm. Le terrain synthétique devra être abaissé de 40 cm sur 100 m de long et 70 m de large. Ces mouvements de terre permettront d'aménager une pente régulière de 6 % entre la place de jeux et la résidence principale et entre la place de jeux et le futur terrain du FC Crans.

De plus, un drainage sera nécessaire, car la zone prévue pour la place de jeux est rapidement inondée en cas de fortes pluies. Ces travaux de terrassement sont calculés de manière à réduire les mouvements de terre au minimum, car cela représente une part importante du coût du projet.

M. Olivier Andrey comprend bien ces aspects techniques, mais il souhaite entendre une réponse concernant l'enveloppe budgétaire.

M. Vincent Chevalley répond que les détails figurent dans les annexes du préavis et permettent une vision globale et transparente du projet. Cependant, l'étude du bâti est en développement auprès de l'architecte et les réponses viendront d'ici neuf mois. Cela explique pourquoi le Conseil ne vote pas sur l'ensemble du crédit.

Il ajoute que le programme du nouveau bâtiment sera examiné en détail par la commission des travaux. Ce préavis est l'aboutissement de cinq ans de travail et le Conseil a déjà une vision du coût global du projet. Cette première phase permet le lancement du projet.

M. Yves Creteigny précise que la question d'une enveloppe globale s'est posée à la commission des travaux. Celle-ci constate qu'il n'est pas possible de faire rentrer l'ensemble des soumissions avec des prix fixes pour un projet qui s'étendra sur quatre ans environ. De plus, si la demande devait être contestée par référendum, seule la première étape serait arrêtée. Avec pour conséquence un ajournement de l'ensemble du projet.

M. Vincent Chevalley confirme que les soumissions sont valables 12 mois en général. Par conséquent, un chiffrage basé sur des offres à trois ans impliquerait un surcoût global du projet, en raison des marges appliquées par les entreprises.

M. Marc-Henri Barrail s'interroge sur les nuisances engendrées par les machines et sur le flux de camions qui traverseront le village.

M. Thierry Nydegger confirme des mouvements de machines. Mais un maximum de terre sera conservé sur le site et une partie de la terre sera également stockée sur place, ce qui réduira considérablement le trafic dans le village.

Les modélisations du terrain permettent de prévoir les mouvements de terre avec précision. Les déplacements de camions seront réduits, mais resteront nécessaires.

Rapport de la Commission des Finances, M. Jean-Daniel Aubry

M. Jean-Daniel Aubry lit le rapport de la Commission des Finances.

La parole est au Conseil.

M. Thomas Dislich s'inquiète des tensions géopolitiques et de leurs conséquences sur les taux d'intérêt. Il souligne que lors des discussions de la commission des finances, ce point n'était pas connu et qu'il n'a pas pu être évalué.

Il appelle à une certaine prudence dans les prochains investissements.

Il souligne encore la très bonne gestion du dossier et approuve les rapports des commissions ad hoc et des travaux. Cependant, il se demande si la conduite du projet par un membre de la Municipalité, également président du club de foot ne représente pas un conflit d'intérêts.

Il souhaite que cette question soit réglée avant d'entamer la nouvelle législature.

M. Jean-Daniel Aubry répond que les taux d'intérêt ont augmenté pour le prix du baril du pétrole et font craindre une inflation. Actuellement, personne ne peut prédire la durée de la situation, ou si celle-ci va se stabiliser. Il estime qu'il ne faut pas craindre l'avenir. Dans l'hypothèse d'une augmentation des taux, « on devra faire avec ». Selon lui, les taux ne vont pas trop augmenter.

M. Quentin Pommaz remercie les commissions pour la qualité et la précision de leur rapport, mais relève la complexité et le coût élevé du projet.

Ce premier crédit représente une dette de 3 millions. À terme, la commune s'engage sur 12,5 millions. Cela représente le tiers du plafond d'endettement. Il demande quand interviendra l'augmentation des impôts, nécessaire pour assumer ce projet.

Mme Johanna Pini explique que le financement procédera par étape. Le premier emprunt aura lieu au cours du 2^e semestre 2026. D'autres tranches suivront au fur et à mesure des besoins. Les impôts augmenteront sur la base de comptes réalisés au plus tôt en 2028, lorsque la vision sur le coût du projet et sur les taux d'intérêt sera plus claire. Il ne s'en agit pas d'augmenter les impôts par anticipation.

M. le Syndic ajoute que les communes attendent les effets de la nouvelle péréquation qui ne sont pas encore prévisibles. Pour l'instant, seuls les résultats de 2025 sont connus. La mise en place du nouveau système devrait permettre de stabiliser nos finances, mais cela ne sera connu qu'avec les comptes 2025, 2026 et 2027.

M. Olivier Andrey demande quelles seront la résistance et la durée de vie d'un terrain synthétique.

M. Vincent Chevalley répond que cette question touche à deux éléments différents :

- l'infrastructure qui est mise sous le terrain synthétique, dont la durée de vie est de 30 ans,
- le gazon synthétique, qui dure entre 20 et 30 ans selon les expériences.

La durée de vie de la pelouse dépend de l'activité et tourne plutôt autour de 15 ans que 30 ans. L'essentiel des coûts provient de la sous-structure qu'il faut mettre en place.

Il n'y a plus de question de la part du Conseil, M. le Président passe au vote pour le préavis.

Vote pour l'approbation du préavis N° 51/26 :

Voix pour : Majorité

Voix contre : Aucune

Abstention : Trois

Le préavis N° 51/26 est accepté à la majorité du Conseil.

M. le Syndic remercie le Conseil pour ce vote emblématique qui engage l'avenir de la commune.

M. le Président remercie les commissions pour leur travail.

7. Élections complémentaires

Élection d'un scrutateur suppléant pour le bureau du conseil

Seul M. Thomas Dislich se propose pour la date du 26 mars 2026.

M. le Président propose le report de ce point à une prochaine séance.

Élection d'un membre de la commission des finances

M. Laurent Duhoux se présente pour la commission des finances.

Il est élu tacitement, par acclamation du Conseil.

8. Associations intercommunales — Rapports des délégués APEJ, SITSE, POLICE, ORPC, Région de Nyon

APEJ — Rapporteur, M. Carlos Mota

La prochaine réunion aura lieu le 23 juin, la réunion de la commission Adhoc se tiendra en avril.

SITSE — Rapporteur, M. Aeschlimann Cédric

Il n'y a pas eu de séances.

PNR (Police Nyon Région) — Rapporteur, M. Quentin Pommaz

Il n'y a pas eu de séance. La prochaine est le 27 mai 2026.

ORPC (Protection civile) — Rapporteur, M. Fasel

Il n'y a pas eu de séances. La prochaine séance se tiendra dans une semaine.

SDIS — Rapporteur, M. le Syndic

Il n'y a pas eu de séances.

Conseil Région de Nyon — Rapporteur, M. Aeschlimann Cédric

M. Cédric Aeschlimann informe le Conseil sur la séance du 4 mars 2026.

Plan VTT Jura vaudois. Région de Nyon a un mandat en cours depuis octobre 2025 sur ce sujet. Un atelier a eu lieu à St-Georges le 29 janvier avec les communes concernées et un rendu intermédiaire sera soumis aux communes ce printemps.

Forum économique de la Côte. Événement qui se tiendra le 19 mars à Rolle. Interventions de notre collègue Mme Sonia Weil et de Mme Nuria Gorrite, ministre responsable des ressources humaines du canton de Vaud.

Réseau vélo en libre-service. Lancement officiel annoncé pour le 21 avril 2026.

Télé Dôle. Le bâtiment du Lapin Blanc sera remis à l'exploitant le 1^{er} juin après signature du bail. Le coût pour le terme du chantier a été respecté. Pour rappel, le Conseil Intercommunale de Région Nyon avait voté un crédit de 3'750'000 CHF pour la finalisation de ce bâtiment.

Préavis 63-2026 — Participation à la création de la plateforme d'observation du territoire du Grand Genève. Préavis adopté.

Préavis 64-2026 — Indemnités 2026-2031 des membres du Bureau et des commissions du Conseil intercommunal, ainsi que du Comité de direction. Préavis adopté.

9. Divers et propositions individuelles

M. Alexandre Gaiani souhaite des informations sur l'avenir de la boulangerie. Restera-t-elle à Crans ?

M. le Syndic répond que la décision est entre les mains de l'exploitant. Il ne cache pas que la question est pendante et que le projet d'extension pour le tea-room n'a pas reçu l'accord de la Municipalité. Le blocage vient d'une opposition concernant l'exigence d'un accès pour personnes handicapées. Pour le moment, la Municipalité cherche des solutions, mais elle n'exclut pas que l'exploitant quitte les lieux.

M. Olivier Andrey revient sur le dernier PV et la question concernant le financement des bornes électriques.

Mme Joanna Pini répond que la Municipalité n'a pas encore statué.

Mme Ulrike Richardson demande si ce financement n'est pas porté au budget mobilité, comme pour l'achat de vélos électriques.

Mme Johanna Pini précise que le financement des bornes de recharge pourrait être porté par le fonds de développement durable. La Municipalité doit encore statuer sur ce point, une fois que le travail sera fini.

M. Olivier Andrey indique que, selon le règlement du fonds, les bénéficiaires sont des personnes physiques ou morales de la Commune et pas la Commune elle-même. La question est là.

Mme Johanna Pini répond que l'analyse de cette question d'interprétation n'a pas encore été faite.

M. Yvan Rueff ajoute que pour les bornes de recharge, la subvention cantonale maximale est de 16'000 CHF.

M. Olivier Andrey affirme que l'intérêt d'utiliser le fonds d'investissement durable serait de financer le kWh des habitants. Cela rentrerait clairement dans le cadre de ce plan. La Commune financerait les bornes et ensuite par le fonds subventionnerait le prix du kWh.

M. Yves Cretegnny souhaite s'adresser aux conseillers expérimentés et leur rappeler que la législature se terminera dans quelques semaines. Il s'agira alors de constituer un nouveau bureau et de trouver un nouveau Président.

Il rappelle que le bon fonctionnement du Conseil dépend beaucoup du travail du Président et qu'il est de la responsabilité des membres du Conseil de trouver la personne prête à endosser cette responsabilité, car des dossiers importants seront traités lors de la prochaine législature.

M. le président appuie l'intervention de M. Cretegnny et s'engage à soutenir le futur Président dans ses débuts : « ... si un candidat se présente, il sera bien épaulé ».

Mme Sonia Weil demande quel est le cahier des charges pour le Président.

M. le Président répond qu'au niveau du Bureau, un cahier des charges existe pour le Président, la secrétaire et l'huissier. Le rôle du Président est essentiellement défini dans la Loi sur les Communes. La charge horaire de la présidence est relativement élevée et correspond une demi-journée par semaine, en plus des quatre dimanches occupés par les élections.

Il ajoute encore tout le plaisir procuré par la conduite des débats et les rencontres avec la Municipalité ou les commissions.

M. Yves Cretegny souligne que notre Conseil se distingue par la longueur du mandat de ses Présidents qui s'étend sur toute une législature ou plus. Notre Conseil pourrait revenir à une présidence d'une année, afin de raccourcir la charge du mandat.

M. Jean-Marc Fillistorf demande un rappel sur la procédure d'élection du Président.

M. le Président répond que les nouveaux élus attendront le 1^{er} juin pour être assermentés sous la présidence de M. le Préfet. Sous son autorité, le Conseil procédera à l'élection de son Président. Une fois élu, le nouveau Président rentre immédiatement en fonction et reprend la suite de la séance pour l'élection des membres du Bureau et des commissions permanentes.

Le Conseil n'a plus de question ni de remarque.

La séance est levée à 21 h 27.

CONSEIL COMMUNAL DE CRANS

Le Président
M. Henri BOSSERT



La secrétaire
Mme Fabienne VIONNET

10. Glossaire des acronymes et termes spéciaux

Organismes communaux	
CODIR	Comité de direction. Organe exécutif d'une association intercommunale.
CoFin	Commission des finances.
CoGest	Commission de gestion.
SDC	Société de développement, Crans.

Associations intercommunales	
ACP	Association intercommunale pour un couvert à plaquettes, Trélex.
APEJ	Association pour l'enfance et la jeunesse.
ARSCO	Société immobilière ARSCO SA.
ORPC	Organisme régional de Protection civile.
PNR	Association intercommunale Police Nyon Région.
Région de Nyon	Association intercommunale des communes du district de Nyon.
SITSE	Services industriels de Terre Sainte et environs.

Organismes cantonaux	
AdCV	Association de Communes Vaudoises.
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes, service de l'état de Vaud.
ECA	Établissement cantonal d'incendie.
OAJE	Office pour l'accueil de la jeunesse et de l'enfance
UCV	Union des communes vaudoises.

Autres organismes et raisons sociales	
AVS	Assurance vieillesse et survivants.
Bio-Éco	Société de conseil et de stratégie dans le développement durable, l'énergie et le climat, Vevey.
Energieô	Projet de forage géothermique, Vinzel.
IDHEAP	Institut des hautes études en administration publique, Université de Lausanne.
PC	Protection civile.
TCS	Touring Club de Suisse.

Lois et règlements	
LAT	Loi sur l'aménagement du territoire.
LAVS	Loi sur l'assurance vieillesse et survivants.
PECC	Plan énergie et climat communal.
PGA	Plan général d'affectation communal.